



# MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

## ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin de la Bovarde 29 - Grandvaux
Parcelle :	5701
Propriétaire(s) :	GROSCLAUDE Olivier et Anne-Claude
Nature des travaux :	Abattage d'un thuya et d'un pin, avec compensation
Motifs :	Demande des propriétaires.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit **du 13 mars au 1<sup>er</sup> avril 2019**.

La Municipalité

Cully, le 6 mars 2019.